



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et  
de l'environnement -**

Rouen, le

29 NOV 2024

**Suivi ICPE**

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ  
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement  
Tél. : 02.32.76.51.73  
Mél. : [pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr)

REF : UDRD.2024.11.T.830.AZ.Brj

**- Levée de mise en demeure -**

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 18 octobre 2024 afin de procéder au récolelement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de Notre-Dame-de-Bondeville.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe

Hélène HESS

**ASPEN NOTRE DAME DE BONDEVILLE**  
1, rue de l'Abbaye  
76960 Notre-Dame-de-Bondeville

[echenier@fr.aspenpharma.com](mailto:echenier@fr.aspenpharma.com)